

ARTICLE DE RECHERCHE

La Spirale De L'« Insécurité Sécurisée » En RDC : Analyse Criminologique De La Réaction Sociale Et Des Conditions D'une Légitimité Ascendante



Emmanuel Kabengele Kalonji¹ Nzampungu Imbole Joel²

¹ Diplômé d'Études Supérieures en criminologie ; Doctorant en criminologie (Sécurité Intérieure); Coordonnateur du Réseau pour la Réforme du Secteur de Sécurité et de Justice (RRSSJ); Avocat au Barreau du Kasai-Oriental.
emka742000@outlook.fr

² Docteur en Sciences de l'Information et de la Communication et Doctorant en criminologie ; Professeur à l'école de criminologie de l'Université de Kinshasa et à l'Université Catholique du Congo; Chercheur au Centre de Criminologie et de Pathologie Sociale (CCPS). joel.nzampungu@unikin.ac.cd

RÉSUMÉ

La République Démocratique du Congo (RDC) fait face à une crise de gouvernance sécuritaire sans précédent, caractérisée par une dualité spectaculaire entre la pérennisation du conflit armé à l'Est et l'émergence d'une insurrection militaro-foncière à l'Ouest (Kwamouth-Maluku). À partir du paradigme criminologique de la réaction sociale, cet article démontre comment la réponse étatique conventionnelle, hyper-militariste et punitive, ne se contente pas de rétablir l'ordre, mais produit aussi, étiquette et reproduit activement la déviance et la violence subversive. En analysant le phénomène de l'« insécurité sécurisée », l'anachronisme des appareils de renseignement et les défaillances systémiques de l'institution judiciaire, cette étude met en lumière le basculement des citoyens vers des justices parallèles et des milices comme réaction réflexive à l'illégitimité perçue de l'État. En mobilisant une méthodologie qualitative mixte (études de cas, enquêtes de terrain et analyse documentaire), l'article formule les fondements d'une refonte du contrat social reposant sur une approche co-constructive et ascendante de la sécurité et du droit.

Mots-clés : Réaction sociale, criminologie critique, étiquetage, dualité des crises, insécurité sécurisée, gouvernance ascendante, RDC.

COMMENT CITER

Kabengele Kalonji, E., & Nzampungu Imbole, J. (2026). La spirale de l'« insécurité sécurisée » en RDC : Analyse criminologique de la réaction sociale et des conditions d'une légitimité ascendante. *East African Journal of Crime and Security*, 2(1), 47-63.
<https://doi.org/10.66699/5nprnh27>

Open access under the Creative Commons Attribution 4.0 International license: creativecommons.org/licenses/by/4.0/

The Spiral of "Secured Insecurity" In The DRC: A Criminological Analysis of Social Reaction and the Conditions for Ascendant Legitimacy

ABSTRACT

The Democratic Republic of the Congo (DRC) is facing an unprecedented security governance crisis, characterized by a striking duality between the perpetuation of armed conflict in the East and the emergence of a military-land insurrection in the West (Kwamouth-Maluku). Drawing from the criminological paradigm of social reaction, this article demonstrates how the conventional state response, overly militaristic and punitive, far from simply restoring order, actively produces, labels, and reproduces deviance and subversive violence. By analyzing the phenomenon of "secured insecurity," the anachronism of the intelligence apparatus, and the systemic failures of the judicial system, this study highlights the shift of citizens toward parallel justice systems and militias as a reflexive reaction to the perceived illegitimacy of the State. Employing a mixed qualitative methodology (case studies, field surveys, and literature review), the article lays the groundwork for an overhaul of the social contract based on a bottom-up, co-constructive approach to security and law.

Keywords: Social reaction, critical criminology, labeling, duality of crises, secured insecurity, bottom-up governance, DRC.

Introduction

La question de la sécurité et de la souveraineté territoriale en République Démocratique du Congo (RDC) constitue l'un des défis sociopolitiques et criminologiques les plus complexes de l'Afrique. Alors que les récits officiels et les interventions de la communauté internationale ont longtemps appréhendé le désordre congolais sous l'angle exclusif du déficit capacitaire de l'État ou de la convoitise d'acteurs non étatiques, la détérioration continue de la situation sécuritaire invite à un changement paradigmatique profond. La persistance des conflits ne saurait être réduite à une simple absence d'État ; elle doit être analysée comme le produit dynamique de la réaction sociale et institutionnelle à la déviance, à la marginalisation et à la contestation du pouvoir. Face à l'effritement des mécanismes traditionnels de régulation, l'État congolais déploie une réponse majoritairement militaire et punitive qui, loin d'apaiser les tensions, alimente les spirales de la violence et consolide ce que les observateurs qualifient de crise systémique de légitimité.

Le diagnostic moderne du paysage sécuritaire en RDC révèle une détérioration marquée, articulée autour d'une dualité des crises territoriale et morphologique distincte mais fonctionnellement liée. À l'Est du pays, les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, de l'Ituri et du Tanganyika demeurent piégées dans ce que la littérature critique nomme « le paradoxe de l'insécurité sécurisée » (Oxfam, 2015). Dans ces espaces où l'État proclame l'intensification de sa présence militaire et la restauration de son autorité, la population civile continue de subir des violences systémiques, non seulement de la part d'une centaine de groupes armés nationaux et étrangers (M23, FDLR, ADF, CODECO, milices Maï-Maï), mais également par le fait de certains éléments précarisés des forces armées (FARDC) et de la police (PNC). À l'Ouest, l'insurrection militaro-foncière de la milice Mobondo, déclenchée en juin 2022 au village Masia-Mbe (territoire de Kwamouth, Maï-Ndombe) autour d'un litige coutumier et fiscal (la redevance Ibonza), s'est mutée en une contestation armée structurée de l'autorité étatique, se déplaçant vers la commune rurale de Maluku aux portes de Kinshasa et asphyxiant le bassin d'approvisionnement de la capitale (Commission diocésaine Justice et Paix de Kinshasa [CDJP Kinshasa] et al., 2025).

La revue de la littérature consacrée à la criminalité, à la violence armée et à la gouvernance en RDC se divise principalement en deux grandes approches. D'une part, l'école positiviste et réaliste de la science politique et des études de défense appréhende le problème sous l'angle du « déficit d'État » (state fragility), postulant que l'insécurité découle du manque de moyens logistiques, de la faiblesse des effectifs et de l'incapacité de l'armée républicaine à monopoliser la violence légitime (Rothchild & Chazan, 1988 ; Zartman, 1995). Dans cette perspective, la solution réside impérativement dans le renforcement des capacités coercitives de l'État, la surenchère budgétaire militaire et la traque des groupes insurgés. D'autre part, la sociologie politique critique et l'économie politique des conflits ont mis en exergue les logiques de rentabilisation de la guerre,

montrant comment l'insécurité est devenue un mode de gouvernement et un système d'accumulation marchande pour des élites militaro-politiques locales et régionales (Autesserre, 2010 ; Tull, 2005 ; Vlassenroot & Raeymaekers, 2004). Tout en éclairant la matérialité des conflits, ces travaux laissent largement dans l'ombre la dimension intersubjective de la construction de la déviance, la manière dont le public et le système pénal qualifient les actes subversifs, et l'effet dévastateur des étiquettes institutionnelles appliquées aux populations marginalisées.

Pour élargir l'horizon analytique au-delà des spécificités centre-africaines et inscrire cette réflexion dans les débats modernes de la criminologie globale, il convient de croiser notre grille de lecture avec les apports de la criminologie du Sud et de la criminologie postcoloniale (Carrington et al., 2016). En effet, l'analyse des dynamiques étatiques en RDC fait écho aux travaux fondateurs de Stanley Cohen (1972) sur la fabrication institutionnelle de la panique morale et l'amplification de la déviance par les agences de contrôle. De même, les grilles de lecture de David Garland (2001) sur la « culture du contrôle » et l'hypertrophie pénale permettent d'éclairer comment les réponses étatiques face aux insurrections périphériques reproduisent, dans les États postcoloniaux affaiblis, une « gouvernance par le pénal » qui externalise les tensions au lieu de les résoudre. En arrimant la criminologie institutionnelle congolaise à ces débats théoriques internationaux, cet article ambitionne de démontrer en quoi le cas de la RDC constitue un observatoire paradigmatique des failles de la souveraineté pénale moderne à l'ère globale.

Pour dépasser ces apories, le présent article adopte une perspective criminologique ancrée dans le paradigme de la réaction sociale (Becker, 1963 ; Chapman, 1968 ; Lemert, 1967). Ce paradigme postule que la déviance n'est pas une qualité intrinsèque d'un acte commis par une personne, mais plutôt une conséquence de l'application par les autres de règles et de sanctions à un « transgresseur ». Appliqué à la criminologie politique et institutionnelle de la RDC, ce cadre théorique permet de théoriser la violence armée et l'insurrection non comme des pathologies exogènes, mais comme des réponses secondaires à la violence institutionnelle, à l'étiquetage des délinquants fonciers et politiques, et à la faillite de la justice formelle. L'originalité de cette démarche consiste à hybrider la théorie de la réaction sociale avec l'analyse des politiques de sécurité publique pour démontrer que l'hypertrophie pénalisante et militariste de l'État congolais produit la criminalité qu'elle prétend combattre. Cette approche introduit une perspective novatrice : la sécurité nationale ne peut être restaurée par le haut à travers la coercition, mais doit émerger d'une co-construction ascendante fondée sur la réhabilitation de la légitimité relationnelle entre les citoyens, la justice et les forces de l'ordre (Guerrini, 2025 ; Kabengele Kalonji et al., 2026).

Dès lors, la question centrale de cette étude est de comprendre comment l'étiquetage institutionnel et la réaction sociale punitive face aux contestations foncières transforment des déviances primaires localisées en carrières militarisées secondaires dans un contexte de souveraineté fragmentée. Il s'agit d'analyser la trajectoire par laquelle la réponse sécuritaire de l'État, au lieu de désamorcer la violence, produit une « spirale d'insécurité sécurisée » qui légitime le recours aux justices parallèles et renforce l'ancrage des milices armées (telles que les Mobondo).

Cette recherche s'articule en cinq grands points. Après cette introduction posant les jalons du problème, la revue de la littérature et la perspective novatrice, la première section développe le cadre théorique et conceptuel fondé sur la réaction sociale, l'étiquetage institutionnel et la sécurité humaine. La deuxième détaille la méthodologie qualitative et l'approche prospective mobilisées pour collecter et analyser les données (2015-2026). La troisième section présente les résultats empiriques articulés autour de la dualité des crises (Est-Ouest), des blocages structurels des réformes (FARDC, PNC, ANR, Justice) et de la défaillance du système pénal. La quatrième section ouvre une discussion approfondie sur les implications criminologiques de ces constatations et formule les orientations stratégiques d'un consensus sécuritaire national co-construit de manière ascendante, avant de conclure sur les perspectives de refondation du contrat social en RDC.

Cadre théorique et conceptuel

L'analyse criminologique de la criminalité et des violences politiques en Afrique subsaharienne a très souvent été parasitée par un biais étiologique visant à rechercher les « causes » primaires de la délinquance dans la pauvreté, l'anomie ou l'ethnicité. Le paradigme de la réaction sociale, initié par l'école de la réaction sociale et l'interactionnisme symbolique (Blumer, 1969 ; Mead, 1934), opère un basculement épistémologique fondamental : il déplace la focale de l'étude de l'acte délictueux vers les processus de définition, d'incrimination et de réaction déployés par les instances de contrôle social. Dans le cadre de cette recherche, ce cadre conceptuel est étendu à l'analyse de la criminologie de l'État (State crime) et de la fabrique institutionnelle de la violence.

La déviance secondaire, la spirale d'étiquetage institutionnel et la négociation de l'autorité publique

Le concept de déviance secondaire formulé par Edwin Lemert (1967) est au cœur de notre grille de lecture. Lemert distingue la déviance primaire (des actes transgressifs initiaux aux origines multiples et souvent épisodiques) de la déviance secondaire, qui survient lorsque l'individu ou le groupe organise sa vie et son identité autour de la réponse sociale et pécuniaire apportée à sa transgression. Lorsque l'État congolais qualifie indistinctement des revendications foncières ou coutumières locales de « terrorisme », de « rébellion » ou de « milice criminelle », il applique une étiquette stigmatisante qui ferme les voies de négociation politique et contraint les acteurs lésés à embrasser la carrière criminelle ou insurgée.

Howard Becker (1963) a démontré que la déviance est le produit d'une entreprise morale menée par des « entrepreneurs de morale » qui réussissent à faire prévaloir leurs normes et leurs catégories juridiques. En RDC, la capture des appareils judiciaires et sécuritaires par des élites économiques ou foncières transforme les institutions de l'État en entrepreneurs de morale sélectifs. Les perdants des litiges fonciers, spoliés de leurs terres par manque de ressources financières face à une justice perçue comme corruptible (« la loi du plus offrant »), se voient criminalisés dès lors qu'ils contestent les décisions de justice informelles ou formelles.

Toutefois, en contexte de fragilité étatique, cet étiquetage ne s'exerce pas au sein d'un monopole institutionnel hermétique. Comme le souligne Christian Lund (2006), l'autorité publique et le « contrat social » ne sont pas des attributs exclusifs de l'État, mais le produit d'un processus permanent de négociation (« *negotiating public authority* ») où diverses instances, chefs coutumiers, milices, fonctionnaires locaux et acteurs religieux rivalisent pour exercer des fonctions d'arbitrage et de coercition. La capacité à étiqueter un acte comme « criminel » ou « légitime » devient un enjeu d'affrontement entre autorités hybrides, où la justice est rendue dans un espace d'arènes chevauchantes.

Dans cette dynamique de souveraineté morcelée, Alex Veit (2010, p. 98) montre que « l'État au niveau local ne s'est pas simplement effondré, mais s'est reconfiguré à travers des pratiques d'intermédiation et d'auto-préservation où les agents étatiques instrumentalisent leur parcellisation du pouvoir pour extraire des ressources et maintenir une présence ambiguë ». L'étiquetage judiciaire ou militaire s'inscrit alors dans une stratégie de survie ou de domination locale, transformant les institutions publiques en parties prenantes des conflits communautaires plutôt qu'en arbitres neutres.

Cette hybridation de l'autorité publique alimente directement la militarisation des litiges du quotidien. Judith Verweijen (2013, p. 74) démontre en effet « comment l'insécurité à l'Est de la RDC s'enracine dans des dynamiques de militarisation micro-locales, où les acteurs civils et militaires co-produisent la violence : face à l'incapacité ou à la partialité de l'appareil judiciaire, les contestataires fonciers font appel à des entrepreneurs de violence (FARDC, groupes armés, milices) pour sécuriser leurs droits ou contester les étiquettes imposées, tandis que les forces armées instrumentalisent ces conflits pour légitimer leur présence et leurs prélèvements économiques ».

L'étiquette de « criminel » ou de « milicien Mobondo » devient une prophétie auto-réalisatrice (Merton, 1948) : rejetés par le système légal et enserrés dans ce réseau d'autorités concurrentes, « les citoyens

marginalisés rejoignent les groupes armés pour trouver protection, subsistance et une forme de justice restaurative ou vindicatoire » (Kabengele Kalonji et al., 2026, p. 23).

Le concept d'« insécurité sécurisée » et la criminologie de la coercition

Formulé initialement sur le terrain par des organisations de la société civile et théorisé par Oxfam (2015), le concept d'« insécurité sécurisée » décrit le paradoxe d'un espace géographique décrété « pacifié » ou « sous contrôle militaire » par les autorités politiques, mais au sein duquel les populations civiles continuent de subir une insécurité structurelle et des exactions quotidiennes. D'un point de vue criminologique critique, l'« insécurité sécurisée » traduit la substitution de la sécurité humaine par la sécurité du régime ou le simple contrôle territorial coercitif.

Dans ce contexte, la réponse pénale et militaire de l'État génère une criminalité institutionnelle dérivée. Les forces de sécurité (armée, police, services de renseignement), déployées sans moyens logistiques adéquats et privées d'une solde régulière, transforment leur pouvoir de coercition en instrument d'extorsion économique (tracasseries routières, arrestations arbitraires, taxes informelles). La violence institutionnelle de l'État cesse d'être une réponse à la délinquance pour devenir elle-même la source principale du sentiment d'insécurité et de la rupture de la confiance citoyenne (Guerrini, 2025). Le *cycle d'interactionnisme sécuritaire en RDC* ci-dessous explicite le cycle d'auto-entretien de la violence généré par la réaction sociale punitive de l'État :

- i. *Déficit de légitimité et litige initial* : Litiges fonciers, contestation de la redevance coutumière, injustice sociale primaire.
- ii. *Réaction sociale et institutionnelle punitive* : Criminalisation des acteurs contestataires, répression militaire, extorsions et arrestations arbitraires par les forces de l'ordre.
- iii. *Cristallisation de la déviance secondaire* : Marginalisation des acteurs, adhésion aux milices (Mobondo, Maï-Maï), justification idéologique de la violence armée.
- iv. *Surenchère sécuritaire et « insécurité sécurisée »* : Proclamation de l'état de siège ou renforcement militaire, militarisation de l'espace public, effondrement définitif de la confiance envers l'État.

La co-construction ascendante de la sécurité humaine

Pour rompre avec ce cercle vicieux de la réaction sociale punitive, notre cadre théorique intègre le paradigme de la sécurité humaine (Programme des Nations Unies pour le développement [PNUD], 1994) et de la gouvernance ascendante (*bottom-up security governance*). La sécurité humaine déplace la focale de l'État souverain vers la personne humaine, en articulant la libération du besoin (*security from want*) et la libération de la peur (*security from fear*). Dans une perspective de criminologie de la paix (Pepinsky & Quinney, 1991), « la sécurité ne se réduit pas à l'absence d'affrontements armés (paix négative), mais exige la reconstruction d'un ordre institutionnel, foncier et relationnel légitime permettant de régler les différends sans recourir à la coercition » (Kabengele Kalonji et al., 2026, p. 15).

La co-construction ascendante implique que les politiques de sécurité ne doivent plus être conçues comme des doctrines descendantes imposées par l'appareil d'État, mais comme le résultat d'un dialogue permanent et de concertations locales entre les forces de sécurité intérieure, la magistrature, les autorités coutumières et la société civile. C'est à ce prix que la confiance, marqueur fondamental de la légitimité démocratique (Guerrini, 2025) peut être réinstituée.

Méthodologie de recherche

Cette étude repose sur une démarche méthodologique qualitative, empirique et prospective, combinant l'analyse documentaire critique, l'exploitation d'études de terrain récentes conduites en RDC entre 2022 et 2026, et l'observation participante dans des cadres d'échange stratégique (notamment la matinée de la Commission épiscopale Justice & Paix du 16 septembre 2026). Afin de surmonter les limites inhérentes à l'exploration de terrains hautement volatils, le dispositif méthodologique intègre un protocole de triangulation des sources, combinant des données primaires issues de la recherche de base (*baseline*) et des analyses secondaires issues de la littérature scientifique indexée et des rapports institutionnels.

Design de l'étude et terrain d'investigation

Afin de saisir la dualité des crises sécuritaires et la dynamique de la réaction sociale, le design de recherche s'appuie sur une approche comparative multi-sites couvrant les deux principaux foyers de tension en RDC :

Le foyer Ouest (Crise foncière et insurrectionnelle) : Comprenant le territoire de Kwamouth (Province du Maï-Ndombe) et la commune rurale de Maluku (Ville-Province de Kinshasa), incluant le Plateau des Bateke. Ce terrain permet d'analyser la genèse de la milice Mobondo et la métamorphose d'un conflit coutumier en insurrection armée.

Le foyer Est (L'« insécurité sécurisée ») : Couvrant les provinces du Nord-Kivu, de l'Ituri et du Sud-Kivu, caractérisées par la présence permanente de groupes armés (M23, CODECO, ADF, FDLR) et l'expérimentation de régimes d'exception (État de siège).

Tableau 1 : Composition de l'échantillon qualitatif de l'enquête

Catégorie d'acteurs enquêtés	Kwamouth / Plateau	Maluku / Kinshasa	Kivu / Ituri	Total Entretiens
Chefs coutumiers & Autorités foncières	8	5	4	17
Membres de communautés & Agriculteurs	15	12	10	37
Acteurs armés & Ex-combattants Mobondo	6	4	-	10
Agents PNC, FARDC, ANR & Magistrats	5	8	5	18
Focus Group Discussions (FGD)	3 FGD (24 p.)	2 FGD (16 p.)	2 FGD (15 p.)	7 FGD (55 p.)

Afin de garantir la validité et la robustesse analytique des données recueillies auprès des 83 répondants qualitatifs (auxquels s'ajoutent les participants aux différents groupes de discussion), l'étude a eu recours à un échantillonnage raisonné. Cette approche non probabiliste a permis de cibler de manière intentionnelle des acteurs clés présentant une expertise directe, une implication ou des responsabilités avérées dans les dynamiques conflictuelles étudiées (autorités coutumières détentrices de la mémoire foncière, forces de sécurité déployées sur le terrain, membres de communautés locales directement touchées et ex-combattants). Le traitement et l'analyse du corpus qualitatif ainsi constitué ont été opérationnalisés à l'aide du logiciel NVivo, selon une grille de codage thématique structurée en plusieurs axes centraux :

- i. *La genèse et l'évolution des conflits* (notamment la transition du foncier à l'insurrection armée) ;
- ii. *L'impact socio-économique et humanitaire des crises* sur les populations hôtes et déplacées ;
- iii. *L'évaluation des réponses institutionnelles* (mesures d'exception à l'Est, dispositifs de sécurisation et de pacification à l'Ouest) ;
- iv. *Les perceptions locales de la paix, de la justice transitionnelle et de la cohésion sociale.*

Ce codage croisé a permis d'extraire les récurrences, les divergences de perspectives entre acteurs institutionnels et populations civiles, ainsi que les tendances lourdes de la conflictualité en RDC sur la période 2022-2026.

Techniques de collecte des données

Les données empiriques mobilisées dans cet article proviennent de trois sources principales visant à équilibrer la littérature grise issue des organisations non gouvernementales et les articles publiés dans des revues internationales indexées :

Enquêtes de terrain et données primaires de baseline (2025-2026) : Exploitation des données de l'étude de référence du projet PBF Kwamouth-Maluku (Kabengele Kalonji et al., 2026), intégrant des entretiens

semi-structurés menés auprès de chefs coutumiers, d'acteurs de la société civile, de magistrats, d'officiers de police et d'anciens combattants, ainsi que des groupes de discussion menés avec des populations déplacées et des jeunes à risque.

Rapports de cartographie et de suivi sécuritaire (2022-2025) : Analyse systématique des données quantitatives et qualitatives issues des rapports de la Commission Diocésaine Justice et Paix (CDJP/Kinshasa), de l'IPIS et de Caritas International Belgique (2025), couvrant 328 incidents sécuritaires majeurs, la cartographie des 34 barrières d'extorsion routière et le suivi socio-économique de l'impact du conflit sur le Plateau des Bateke.

Analyse documentaire institutionnelle et législative : Examen critique des textes légaux régissant les Forces Armées (FARDC), la Police Nationale Congolaise (PNC), l'Agence Nationale de Renseignements (Décret-loi n°003-2003) et la Politique Nationale de Réforme de la Justice (PNRJ), ainsi que des rapports d'évaluation du P-DDRCS et du processus de réforme de la Police (Kienge-Kienge Intudi et al., 2023).

L'implication de l'un des auteurs au sein du Réseau pour la Réforme du Secteur de Sécurité et de Justice (RRSSJ) a constitué un levier heuristique majeur, facilitant l'accès aux acteurs institutionnels haut placés (magistrats, commandants de la PNC et des FARDC, responsables territoriaux). Pour prémunir l'analyse contre tout biais de confirmation ou de posture d'expertise normative, le protocole d'enquête a intégré un principe de triangulation stricte : les discours institutionnels officiels ont été systématiquement confrontés aux données qualitatives de terrain recueillies auprès des populations locales, des chefs coutumiers et des acteurs de la société civile de base, analysés sous codage anonymisé via le logiciel NVivo.

Analyse des données et grille criminologique

Les matériaux recueillis ont fait l'objet d'une analyse de contenu thématique à l'aide d'une grille de codage criminologique basée sur le paradigme de la réaction sociale. Pour garantir la robustesse et la transparence du protocole méthodologique, le traitement analytique a été opéré via le logiciel NVivo, permettant un codage itératif et croisé des verbatims d'entretiens et des rapports de terrain. La démarche a également nécessité une triangulation méthodique consistant à croiser les données de terrain de la baseline PBF 2025-2026 avec les cartographies sécuritaires longitudinales de la CDJP et de l'IPIS, tout en les confrontant aux exigences théoriques de la criminologie critique internationale.

Sur le plan déontologique, des précautions éthiques strictes ont été appliquées face à la sensibilité du terrain d'étude : anonymisation systématique des informateurs clés et des anciens combattants pour prévenir tout risque de représailles, consentement éclairé préalable obtenu pour chaque entretien et *focus group*, et sécurisation cryptée des bases de données de recherche.

Les catégories de codage comprenaient notamment :

- (a) les processus d'étiquetage et de stigmatisation des acteurs locaux,
- (b) les manifestations de la violence institutionnelle et de la corruption judiciaire,
- (c) les trajectoires de basculement vers la déviance secondaire (engagement milicien), et
- (d) les indicateurs de rupture ou de reconstruction de la confiance envers les institutions étatiques.

Résultats

Les résultats empiriques issus de nos enquêtes et de l'analyse des données d'observation révèlent une crise sécuritaire bipolaire structurellement entretenue par l'inachèvement des réformes régaliennes et la faillite de la réponse judiciaire.

La dualité des crises sécuritaires : De l'Est à l'Ouest

Le diagnostic de la situation sécuritaire congolaise montre que le pays est pris en étau entre deux dynamiques criminogènes distinctes mais qui procèdent de la même défaillance de la réaction institutionnelle.

L'Est de la RDC et la cristallisation de l'« insécurité sécurisée »

Dans les provinces orientales (Nord-Kivu, Sud-Kivu, Ituri, Tanganyika), l'intensification de la réponse militaire n'a pas permis de mettre fin à la violence. Au contraire, les populations vivent dans un état d'« insécurité sécurisée » (Oxfam, 2015). Malgré la présence massive des FARDC, de forces régionales et de contingents internationaux, plus d'une centaine de groupes armés continuent d'opérer avec une cruauté extrême (massacres de civils à Beni, affrontements communautaires Bantous-Pygmées dans le triangle Manono-Pweto-Mitwaba, exactions de la CODECO en Ituri, etc.). Les données qualitatives révèlent trois manifestations directes de cet échec de la réaction sociale étatique :

L'accumulation d'exactions par les agents étatiques : Alors que l'État proclame le renforcement de son contrôle, les citoyens rapportent que certains éléments des FARDC, de la PNC et des services de renseignement se livrent quotidiennement à des extorsions, à la création de barrières routières illégales et à des arrestations arbitraires. La force publique est perçue non comme un protecteur, mais comme un prédateur concurrent des milices.

L'emprise de réseaux criminels hybrides : Dans les zones décrétées « sécurisées », des alliances d'affaires illicites se nouent entre certains commandants militaires, des acteurs politiques et des réseaux marchands pour l'exploitation illégale des ressources naturelles (or, coltan, bois d'œuvre) et le trafic d'armes. La guerre devient un mode de vie et une entreprise lucrative durable.

L'exclusion et la stigmatisation des groupes vulnérables : Les jeunes hommes des zones rurales sont systématiquement étiquetés comme « complices des rébellions » ou « Maï-Maï », ce qui valide les exécutions sommaires ou les détentions préventives prolongées. De leur côté, les femmes subissent des violences sexuelles récurrentes sur le chemin des champs, tout en étant écartées des instances traditionnelles et formelles de décision.

Pour illustrer le sentiment d'abandon et la criminalisation ressentie par ces populations rurales prises entre deux feux, le témoignage d'un acteur local de l'Est résonne particulièrement :

Les militaires censés nous protéger nous traitent tous de complices des Maï-Maï dès qu'on refuse de donner de la nourriture ou de l'argent aux barrières. Entre les rebelles qui pillent nos récoltes et les soldats qui nous arrêtent sans motif, l'État a fini par nous pousser nous-mêmes à chercher des armes pour protéger nos familles. (Acteur de la société civile rurale, territoire de Beni, entretien de recherche, septembre 2026)

Ce verbatim traduit avec force la mécanique d'étiquetage où l'incapacité de l'État à offrir une protection réelle se transforme en une suspicion permanente envers les civils, accélérant la perte de confiance envers l'armée républicaine.

L'Ouest de la RDC : L'insurrection Mobondo comme réaction à l'injustice foncière

À l'instar de l'Est, l'Ouest du pays est le théâtre depuis juin 2022 d'une insurrection politico-milicienne dont la trajectoire illustre parfaitement le basculement d'un litige coutumier vers une déviance secondaire armée. Déclenchée au village Masia-Mbe (territoire de Kwamouth) en raison de la contestation de la redevance foncière *Ibonza* exigée des fermiers Yaka par les chefs de terre Teke, la crise a été brutalement gérée par une combinaison de déni institutionnel et de répression policière disproportionnée. Cette réaction sociale inappropriée a catalysé la structuration de la milice Mobondo. L'expérience concrète de la spoliation foncière et la brutalité de l'étiquetage sécuritaire subi par les communautés locales ressortent vivement du témoignage suivant :

Quand nous sommes allés réclamer nos terres ancestrales face aux fermiers, la police nous a traités de terroristes et de « Mobondo ». Pour l'État, dès qu'un Yaka revendique son champ, il devient un criminel à abattre. Nous n'avions plus d'autre choix que de nous organiser pour nous défendre. (Agriculteur Yaka, territoire de Kwamouth, entretien de recherche, octobre 2025)

Ce verbatim montre explicitement comment la qualification pénale ou militaire indifférenciée de revendications socio-économiques ferme toute voie de négociation politique et précipite l'engagement dans

une carrière insurgée. L'épicentre de la violence s'est ainsi déplacé du foyer rural de Kwamouth (qui concentrait 93 % des incidents en 2022) vers la commune rurale de Maluku aux portes de Kinshasa (concentrant 49 % des incidents au premier semestre 2025) (CDJP Kinshasa et al., 2025). Le bilan humain et socio-économique de cette crise à l'Ouest est dramatique :

Tableau 2 : Bilan synthétique de la crise sécuritaire à l'Ouest (Kwamouth-Maluku, 2022-2025)

Indicateur sécuritaire / socio-économique	Valeur / Ampleur de l'impact	Source des données
Pertes humaines directes	Plus de 5 000 morts	CDJP Kinshasa et al. (2025)
Déplacements forcés de population	280 000 personnes déracinées	CDJP Kinshasa et al. (2025)
Incidents sécuritaires majeurs documentés	328 incidents répertoriés	CDJP Kinshasa et al. (2025)
Abandon des exploitations agricoles	70 % des fermes du Plateau des Bateke abandonnées	Kabengele Kalonji et al. (2026)
Barrières d'extorsion routière installées	34 barrières (tenues par milices et FARDC/PNC)	CDJP Kinshasa et al. (2025)
Impact sur les denrées alimentaires à Kinshasa	Quadruplement des prix des produits de base	CDJP Kinshasa et al. (2025)

Les défis structurels : L'inachèvement des réformes du secteur de sécurité

Les données recueillies démontrent que la persistance des violences découle directement de ce que les acteurs de la société civile qualifient de « liturgie de la parole » : un fossé abyssal entre les discours politiques réformateurs et la réalité opérationnelle des services régaliens.

Les Forces Armées (FARDC) et la Police Nationale Congolaise (PNC)

La réforme des FARDC souffre de dysfonctionnements de commandement majeurs. L'incorporation successive et sans filtrage d'anciens éléments de groupes armés a favorisé l'infiltration des troupes, l'érosion de la discipline républicaine et la multiplication de défections en chaîne lors des offensives. Les sous-officiers et soldats du rang évoluent dans une précarité sociale extrême, sans conditions matérielles ni sanitaires minimaux, ce qui alimente l'extorsion systématique des populations civiles qu'ils ont pour mission de protéger.

S'agissant de la Police Nationale Congolaise (PNC), la mise en œuvre du Plan d'Action Quinquennal (PAQ) enregistre un taux d'exécution budgétaire historiquement faible (à peine 3 % lors de certaines évaluations). Bien que la doctrine de la Police de Proximité (PdP) ait produit des résultats très encourageants dans des commissariats-pilotes (Kinshasa, Goma, Bukavu, Matadi), son extension au niveau national est bloquée par l'absence d'écoles de police et le manque d'infrastructures. Par ailleurs, l'Inspection Générale de la PNC (IG-PNC), considérée comme la « colonne vertébrale » de la réforme et le vecteur de contrôle éthique, demeure juridiquement paralysée par le retard pris dans la signature du décret du Premier ministre fixant son organisation. Comme le souligne le rapport d'évaluation du DCAF :

« L'Inspection Générale de la PNC apparaît comme un véhicule performant, mais en panne sèche faute de décret d'application et de moyens d'action » (*Kienge-Kienge Intudi et al., 2023, p. 45*).

Le retrait brutal de programmes majeurs de soutien extérieur (notamment le programme britannique SSAPR) a achevé de fragiliser cet édifice. La détresse matérielle des troupes sur le terrain et l'effondrement de la chaîne logistique sont mis à nu par le propos sans détour d'un officier subalterne :

Nous sommes envoyés au front sans solde régulière ni rations décentes. Quand un policier n'a même pas de quoi nourrir ses enfants le soir, la tentation est grande de faire de son arme un outil de travail

personnel. On ne peut pas exiger la discipline à un ventre affamé. (Sous-officier de la Police nationale congolaise, Kwamouth, entretien de recherche, août 2025)

Cet extrait met en lumière le lien de causalité direct entre la dépendance structurelle aux financements internationaux et la dérive prédatrice des forces de l'ordre : en montrant comment l'arrêt brusque de programmes tiers (comme le SSAPR) provoque le dénuement matériel des troupes, le verbatim illustre le basculement logique de la mission républicaine vers une stratégie individuelle de subsistance, où l'arme de service est privatisée et réorientée vers l'extorsion de la population civile pour combler la défaillance de l'État employeur. L'adage populaire « *un ventre affamé n'a point d'oreilles* » prend ici une dimension criminologique précise : la précarité extrême créée par l'institution annule le loyalisme et la discipline policière, transformant les agents de l'État en acteurs de l'insécurité qu'ils étaient censés résorber.

L'anachronisme des services de renseignement (ANR et DGM)

Le secteur du renseignement constitue le maillon faible de l'État de droit en RDC. L'Agence Nationale de Renseignements (ANR) reste régie par le Décret-loi n°003-2003 du 11 janvier 2003, un texte pré-constitutionnel totalement anachronique et en contradiction flagrante avec la Constitution du 18 février 2006. En l'absence d'une loi-cadre votée par le Parlement, les services civils de renseignement continuent d'exercer de fait des prérogatives de police judiciaire, multipliant les arrestations arbitraires, les détentions au secret et la répression des opposants politiques ou des défenseurs des droits humains. L'absence de tout contrôle parlementaire ou civil effectif sur l'ANR transforme ce service en un instrument d'insécurité pour les citoyens, alimentant la défiance radicale envers l'État. Un militant local des droits humains témoigne de cette dérive :

L'ANR opère au-dessus des lois. Ils arrêtent des citoyens pour de simples litiges civils ou des opinions exprimées, puis les gardent au secret sans accès à un avocat ni à un juge. Ce ne sont pas des services de sécurité républicains, mais un instrument d'intimidation au service des plus forts. (Acteur associatif des droits de l'homme, Kinshasa, entretien de recherche, novembre 2024)

L'impasse du programme P-DDRCS

Le Programme de Désarmement, Démobilisation, Relèvement Communautaire et Stabilisation (P-DDRCS) est aujourd'hui plongé dans une stagnation structurelle. Ce blocage s'explique par trois verrous principaux :

- i. Un sous-financement chronique lié aux retards de décaissement du Trésor public et au scepticisme des bailleurs internationaux ;
- ii. Une bureaucratisation et une politisation excessives des structures de gestion ;
- iii. Des incohérences stratégiques manifestes entre l'option d'intégration militaire et le retour à la vie civile.

Les candidats à la démobilisation entassés dans des centres de transit subissent une précarité nutritionnelle et sanitaire extrême. Incapables d'accéder à des opportunités économiques autonomes, des milliers de jeunes démobilisés finissent par réintégrer leurs anciennes milices ou par créer de nouvelles bandes armées, alimentant un recyclage permanent de la violence. La désillusion ressentie au sein de ces centres est résumée par un ex-combattant :

On nous a promis des formations et un kit de réinsertion si nous déposions les armes. Après huit mois passés dans le camp de transit à crever de faim sans rien voir venir, mes camarades ont repris le chemin de la forêt. L'État nous a trompés, la brousse au moins nous nourrit. (Démobilisé du programme P-DDRCS, centre de transit de Kalemie, entretien de recherche, octobre 2024)

Cet extrait met en exergue l'échec structurel des politiques de désarmement, démobilisation et réinsertion (P-DDRCS) en révélant comment la rupture du contrat implicite entre l'État et les insurgés alimente directement une trajectoire de récidive armée et de déviance secondaire. En transformant les centres de transit, censés constituer des espaces de transition vers la vie civile, en lieux de dénuement nutritionnel et de précarité extrême, l'institution publique brise la confiance des démobilisés et invalide la promesse d'une réinsertion socio-économique viable. Le verbatim (« *la brousse au moins nous nourrit* ») illustre avec force

le basculement d'une logique d'adhésion idéologique ou politique vers une rationalité de pure survie : face au sentiment de tromperie et à la défaillance logistique de l'État, le retour au maquis ou la création de nouvelles bandes criminelles deviennent l'unique stratégie d'auto-préservation disponible, scellant ainsi un cercle vicieux de recyclage permanent de la violence en contexte de fragilité étatique.

La défaillance du système pénal et le basculement vers la justice parallèle

L'analyse criminologique de l'appareil judiciaire congolais révèle que le système pénal formel agit comme l'un des principaux catalyseurs de la criminalité et de l'insurrection. En premier lieu, la carte judiciaire du pays accuse un déficit de couverture territoriale spectaculaire : sur les 1 144 cours et tribunaux prévus par l'architecture constitutionnelle, seuls 347 sont effectivement opérationnels (soit un taux de couverture d'à peine 30 %). D'immenses pans du territoire national, notamment dans les zones rurales de Kwamouth, de Maluku ou du grand Kivu, sont totalement dépourvus de magistrats et de juges formels.

En second lieu, l'accès à la justice formelle est lourdement tarifé par les pratiques corruptives systémiques. Comme le démontrent les enquêtes récentes :

« Environ 64,5 % des citoyens jugent les cours et tribunaux corrompus, inaccessibles et financièrement inabordables. L'institution est largement perçue comme fonctionnant selon la loi du plus offrant » (*Kabengele Kalonji et al., 2026, p. 28*).

Ce dysfonctionnement est confirmé par l'observation directe des pratiques judiciaires locales. La monétisation de la décision judiciaire détruit la confiance citoyenne, comme le dénonce avec amertume un chef traditionnel :

« Le tribunal ne juge pas selon le droit coutumier ni la justice, mais selon le poids de l'enveloppe. Celui qui paie le juge gagne le champ. Le tribunal est devenu un comptoir d'expropriation » (Chef coutumier local, commune de Maluku, entretien de recherche, novembre 2025).

L'accès au juge exige de verser des paiements informels à chaque étape de la procédure (par exemple, 5 USD pour déposer une plainte, 10 USD pour déclencher une descente d'enquête). Les populations vulnérables (veuves, démunis, paysans) se trouvent *de facto* exclues du droit. Cette faillite du système pénal produit deux conséquences criminologiques majeures :

La baisse drastique de la part du budget national : La part des crédits publics alloués à la Justice s'est effondrée, passant de 2,21 % du budget national en 2020 à seulement 1,32 % pour l'exercice 2026, compromettant irréversiblement la Politique Nationale de Réforme de la Justice (PNRJ).

Le basculement vers la justice parallèle et la vindicte : Convaincus de l'inutilité ou de la dangerosité des démarches officielles, les citoyens se détournent du système pénal étatique. Les perdants des litiges fonciers, spoliés de leurs terres ancestrales par des élites urbaines appuyées par des juges corrompus, se tournent vers les chefs coutumiers, des comités d'anciens, ou rejoignent directement des milices armées (Mobondo à l'Ouest, Nyatura ou Mai-Mai à l'Est) pour obtenir vengeance. Les pratiques corruptives judiciaires apparaissent comme le premier pourvoyeur de combattants pour les groupes armés.

En parallèle, ce désengagement des fonctions régaliennes s'accompagne d'une logique d'extorsion généralisée aux points de contrôle sécuritaires, où la contrainte armée sert de moyen de subsistance pour des agents abandonnés par leur hiérarchie :

« La barrière n'est pas là pour chercher les infiltrés, mais pour récolter le « rapport » quotidien. On nous demande d'acheter nos propres cartouches. Le citoyen sur la moto devient notre seule source de survie » (Agent de police positionné sur l'axe RN1, entretien de recherche, décembre 2025).

Ce dernier témoignage illustre parfaitement le basculement d'une logique institutionnelle de protection de l'ordre public vers une rationalité prédatrice d'auto-prise en charge, scellant le divorce définitif entre la population et les forces de l'ordre.

Discussion théorique et implications pour la gouvernance sécuritaire

Les résultats empiriques issus des terrains de l'Est et de l'Ouest de la RDC démontrent les limites structurelles du modèle punitif et exclusivement militarisé traditionnellement déployé par l'État congolais. Dans le cadre théorique de la réaction sociale, la persistance des autorités publiques à traiter les crises sécuritaires régionales et locales par le biais de la seule coercition ou de régimes d'exception (tels que l'état de siège) tend à catalyser la déviance secondaire et à sceller la rupture du lien de confiance entre la population et les institutions régaliennes. L'analyse sociologique impose d'interroger théoriquement les fondements de cette réponse publique avant d'en dégager les implications analytiques pour la gouvernance du secteur de la sécurité et de la justice.

Discussion théorique : La déviance secondaire collective en contexte d'État néopatrimonial

Sur le plan théorique, le cas de l'Ouest de la RDC enrichit le modèle classique de la réaction sociale formulé par Lemert (1967) en montrant comment la déviance secondaire franchit un seuil qualitatif lorsqu'elle s'exprime dans un environnement de souveraineté étatique fragmentée. Contrairement aux travaux fondateurs portant sur la délinquance urbaine individuelle dans les pays occidentaux, l'étiquetage institutionnel de protestations foncières en RDC produit une déviance secondaire collective et militarisée. En qualifiant indistinctement les contestataires coutumiers de « forces négatives » ou de « terroristes Mobondo », l'appareil sécuritaire d'État enferme des communautés entières dans un rôle déviant, rendant l'engagement armé biologiquement et socialement nécessaire à leur survie.

Cette dynamique d'étiquetage s'articule directement avec la crise de la légitimité relationnelle de l'État. Comme le souligne Marc Guerrini (2025), *la confiance entre la population et les forces de sécurité intérieure est à la fois le fondement du vivre-ensemble et l'indicateur ultime de la légitimité démocratique*. En RDC, la perception récurrente des forces régaliennes comme entités prédatrices engendre une stigmatisation réciproque : le citoyen identifie l'agent de l'ordre à un entrepreneur d'extorsion, tandis que l'appareil sécuritaire perçoit la population rurale comme un vivier de suspects.

Dès lors, les barrières routières et les prélèvements informels ne doivent pas être analysés comme de simples dysfonctionnements administratifs, mais comme des modes de gouvernamentalité prédatrice matérialisant l'État auprès des citoyens sous une forme exclusivement extorsive. De même, l'analyse empirique démontre que la vénalité perçue de l'appareil judiciaire agit comme un catalyseur d'anomie : en privant les justiciables d'un recours institutionnel équitable, elle érige le recours aux milices en alternative rationalisée de protection et de justice. Il apparaît ainsi que la stabilisation durable d'un territoire en crise ne saurait se réduire à la neutralisation physique d'entrepreneurs de violence ou à la signature d'accords formels de cessation des hostilités. Comme le rappellent Kabengele Kalonji et al. (2026, p. 36) :

« La paix dépend prioritairement de la reconstruction d'un ordre foncier, institutionnel et relationnel suffisamment légitime pour permettre aux différents acteurs communautaires de vivre, circuler, produire et régler leurs différends sans recourir à la violence ».

Traiter les causes profondes des litiges, qu'il s'agisse de la redevance coutumière *Ibonza* dans le territoire de Kwamouth ou du découpage des groupements coutumiers à l'Est nécessite de dépasser la seule réponse coercitive pour mobiliser les ressorts de la justice restaurative et de la régulation foncière concertée.

Implications pour la gouvernance sécuritaire

La déconstruction criminologique de la réaction institutionnelle met en évidence plusieurs axes majeurs de transformation pour les politiques publiques de sécurité, de renseignement et de justice.

Reconfiguration du cadre politique, territorial et institutionnel

Institutionnalisation d'espaces de dialogue décentralisés : L'analyse des vulnérabilités locales milite pour l'établissement de cadres de concertation permanents et ascendants réunissant l'État, les autorités coutumières, la société civile et les représentants communautaires, substituant la co-construction de la sécurité locale à l'imposition de mesures coercitives descendantes.

Opérationnalisation de la décentralisation financière : La résilience des crises rurales demeure directement liée à l'enclavement infrastructurel. La mise en œuvre effective de la rétrocession de 40 % des recettes nationales aux provinces et aux Entités Territoriales Décentralisées (ETD), couplée à l'action de la Caisse Nationale de Péréquation, constitue un prérequis sociologique pour réduire la vulnérabilité des zones périphériques.

Restructuration fonctionnelle des FARDC et de la PNC

Assainissement des effectifs et professionnalisation : L'analyse des défaillances opérationnelles suggère la fin des mécanismes d'intégration automatique et sans filtrage d'anciens éléments insurgés au sein des forces armées. Parallèlement, la régularisation des soldes et l'amélioration des conditions de vie des troupes conditionnent directement la neutralisation des pratiques extorsives sur les civils.

Généralisation de la Police de Proximité (PdP) : L'extension de la doctrine de police de proximité à l'échelle nationale, soutenue par le financement pérenne du Plan d'Action Quinquennal (PAQ) et la création d'écoles de police provinciales, apparaît comme le levier institutionnel clé pour restaurer la confiance citoyenne.

Ancrage juridique du contrôle éthique (IG-PNC) : La promulgation du décret exécutif fixant l'organisation et le fonctionnement de l'Inspection Générale de la PNC s'impose comme une condition nécessaire pour doter l'institution des capacités juridiques et matérielles de sanctionner les dérives disciplinaires et l'extorsion armée.

Cadre légal et contrôle civil des services de renseignement

Modernisation du cadre juridique de l'ANR : La caducité du Décret-loi n° 003-2003 appelle le vote d'une loi-cadre réorganisant les services de renseignement en conformité avec les exigences constitutionnelles de l'État de droit.

Clarification des prérogatives et contrôle démocratique : L'analyse criminologique souligne la nécessité de recentrer l'ANR sur ses missions stratégiques de recherche documentaire et d'intelligence économique, en transférant ses prérogatives de police judiciaire à la PNC. Le rétablissement du contrôle parlementaire et judiciaire sur ces services constitue une condition essentielle pour mettre fin aux détentions arbitraires.

Maillage judiciaire et démocratisation de l'accès au droit

Restauration de la carte judiciaire et réallocation budgétaire : La résorption des vides juridictionnels ruraux exige d'accroître progressivement la part du budget national allouée au secteur de la Justice (pour tendre vers le seuil de 5 %), afin de concrétiser les objectifs de la Politique Nationale de Réforme de la Justice (PNRJ).

Garantie de l'accès universel au droit : L'adoption et le financement d'un mécanisme d'assistance judiciaire gratuite en faveur des populations vulnérables (déplacés, paysans, veuves) représentent un impératif pour neutraliser le sentiment d'iniquité judiciaire, identifié par nos enquêtes comme l'un des principaux pourvoyeurs de combattants pour les justices parallèles et les milices armées.

Conclusion

Au terme de cette analyse criminologique conduite sous le prisme du paradigme de la réaction sociale, il apparaît de manière irréfutable et évidente que la crise sécuritaire dramatique qui meurtrit la République Démocratique du Congo (RDC) ne relève pas d'une fatalité exogène ou d'un simple déficit capacitaire passager. Qu'il s'agisse de la persistance de l'« insécurité sécurisée » dans les provinces orientales du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri, ou de l'émergence fulgurante de l'insurrection militaro-foncière des Mobondo dans les espaces de Kwamouth et de Maluku, les faits démontrent que ces violences ne pourront en aucun cas être résolues par la simple surenchère militaire, la fuite en avant coercitive ou la répression pénale aveugle. L'État congolais, prisonnier d'une vision hyper-militariste héritée des logiques d'exception, s'enlise tragiquement dans un cercle vicieux où ses propres interventions institutionnelles produisent, étiquètent et alimentent activement la déviance et la subversion qu'il prétend combattre.

En érigeant la violence en mode de gouvernance et en tolérant la transformation de l'appareil sécuritaire en une structure d'extorsion prédatrice, les institutions publiques ont favorisé une rupture profonde du lien de confiance avec les administrés. L'analyse des mécanismes d'étiquetage institutionnel qui qualifient hâtivement de « rebelles » ou de « terroristes » des paysans spoliés et des citoyens marginalisés par des conflits coutumiers et fonciers met en lumière une réalité alarmante : la réponse pénale conventionnelle agit comme le premier catalyseur de la déviance secondaire. Poussés à bout par la faillite d'une justice formelle minée par les pratiques corruptives systémiques et par l'inaccessibilité géographique et financière des cours et tribunaux, les citoyens se tournent massivement vers des justices parallèles, des milices autonomes et des systèmes de vengeance privée pour assurer leur survie et défendre leurs terres ancestrales. Cette « autopoïèse » de la violence institutionnelle démontre l'urgence absolue de dépasser les approches positivistes traditionnelles pour embrasser une véritable criminologie critique et de la paix.

La restauration pérenne de l'autorité de l'État, la pacification effective du territoire national et la guérison du tissu social exigent par conséquent une refondation globale, courageuse et structurelle du contrat social congolais. Cette refondation ne saurait être décrétée par le haut à coup de mesures d'exception ou de décrets bureaucratiques inappliqués ; elle passe obligatoirement par l'avènement d'un consensus sécuritaire national co-construit de manière ascendante (*bottom-up*). Ce nouveau paradigme institutionnel doit impérativement placer la sécurité humaine au centre des priorités de l'action publique, en articulant harmonieusement la libération du besoin et la libération de la peur. Il s'agit de passer d'une logique de la force brute à une logique de la légitimité relationnelle, où le citoyen n'est plus perçu comme un suspect potentiel ou une cible fiscale, mais comme le co-gestionnaire légitime de sa propre sécurité.

Pour concrétiser cette transformation historique et tourner définitivement la page des décennies de déchirements, plusieurs chantiers stratégiques interdépendants devront être menés de front par les autorités de la République et l'ensemble des forces vives de la Nation.

En premier lieu, il est nécessaire de procéder à une refonte audacieuse et humanisée des forces régaliennes et des services de renseignement. La réforme de l'armée (FARDC) doit s'accompagner d'un processus rigoureux de sélection et de filtrage pour éliminer l'infiltration des réseaux criminels, tout en garantissant aux soldats des conditions socioprofessionnelles et sanitaires dignes afin de tarir les sources de l'extorsion des civils. De même, la Police Nationale Congolaise (PNC) doit voir sa doctrine de proximité généralisée sur l'ensemble du territoire national, soutenue par un investissement massif dans les infrastructures de formation et par l'activation juridique pleine et entière de son Inspection Générale, aujourd'hui paralysée par des retards bureaucratiques. Quant au secteur du renseignement, l'actualisation urgente du cadre juridique obsolète de l'Agence Nationale de Renseignements (ANR) par le vote d'une loi-cadre moderne est une condition *sine qua non* pour soumettre ces services au contrôle strict du Parlement et du droit, mettant ainsi un terme aux détentions arbitraires et aux violations des libertés fondamentales.

En deuxième lieu, l'appareil judiciaire et le système pénitentiaire doivent faire l'objet d'un réinvestissement budgétaire et moral massif. Il est urgent d'inverser la courbe de l'asphyxie financière de la justice dont la part du budget national s'est dangereusement effondrée au cours des dernières années afin de concrétiser les ambitions de la Politique Nationale de Réforme de la Justice (PNRJ). Cela implique le déploiement effectif de la carte judiciaire pour couvrir les immenses zones rurales abandonnées à elles-mêmes, l'éradication implacable de la corruption endémique qui subordonne l'accès au juge à la « loi du plus offrant », et la mise en place de mécanismes institutionnalisés de justice restaurative et de médiation foncière. Résoudre les litiges agraires à la base à Kwamouth, à Maluku ou dans les Kivus, c'est couper l'herbe sous les pieds des recruteurs de milices et redonner aux populations le goût et la certitude de la protection légale.

En troisième lieu, le traitement de la réinsertion socio-économique des ex-combattants à travers le programme P-DDRCS doit être profondément réévalué. La stagnation bureaucratique et le sous-financement chronique de ce programme ont transformé les centres de démobilisation en antichambres du désespoir, favorisant le recyclage permanent des jeunes dans la violence armée. Il convient de doter les structures de stabilisation de moyens conséquents, d'une transparence accrue et de stratégies d'insertion

par le travail et l'entrepreneuriat communautaire qui soient réalistes, durables et ancrées dans les économies locales.

Enfin, toute cette architecture de refondation doit reposer sur l'institutionnalisation d'un dialogue inter-congolais permanent, inclusif et décentralisé. En associant intimement les autorités coutumières, la société civile, les mouvements de jeunesse et les communautés locales à la co-conception des politiques de sécurité et de développement, la RDC pourra briser les barrières de la méfiance mutuelle. En démocratisant ses institutions, en réhabilitant la redevabilité et la justice sociale, et en plaçant la compassion et la dignité humaine au cœur de son pacte républicain, la République Démocratique du Congo se donnera enfin les moyens de sortir définitivement des crises cumulées pour s'ériger en un État de droit fort, uni, prospère et réconcilié avec lui-même.

Références bibliographiques

- Autesserre, S. (2010). *The trouble with the Congo: Local violence and the failure of international peacebuilding*. Cambridge University Press. <https://doi.org/10.1017/CBO9780511761034>
- Becker, H. S. (1963). *Outsiders: Studies in the sociology of deviance*. Free Press.
- Blumer, H. (1969). *Symbolic interactionism: Perspective and method*. Prentice-Hall.
- Carrington, K., Hogg, R., & Sozzo, M. (2016). Southern criminology. *The British Journal of Criminology*, 56(1), 1–20. <https://doi.org/10.1093/bjc/azv083>
- Chapman, D. (1968). *Sociology and the stereotype of the criminal*. Tavistock Publications.
- Cohen, S. (1972). *Folk devils and moral panics: The creation of the Mods and Rockers*. MacGibbon & Kee.
- Commission diocésaine Justice et Paix de Kinshasa, International Peace Information Service, Danish Institute for International Studies, & Caritas International Belgique. (2025). *Le poids du silence : Comment la révolte des Mobondo bouleverse l'ouest de la RDC*. <https://ipisresearch.be/fr/publication/le-poids-du-silence-comment-la-revolte-des-mobondo-bouleverse-louest-de-la-rdc/>
- Constitution de la République démocratique du Congo du 18 février 2006. (2006). <https://www.presidence.cd/detail-texte-fondateur/1>
- Décret-loi n° 003-2003 du 11 janvier 2003 portant création et organisation de l'Agence nationale de renseignements. (2003). <https://www.leganet.be/SITE/Legislation/Droit%20Public/Ordre/DL.11.01.2003.htm>
- Garland, D. (2001). *The culture of control: Crime and social order in contemporary society*. University of Chicago Press. <https://doi.org/10.7208/chicago/9780226190174.001.0001>
- Guerrini, M. (2025). Vivre ensemble en sécurité : Comment améliorer la confiance entre les forces de sécurité intérieure et la population ? *Revue des droits et libertés fondamentaux*, chronique n° 73. <https://revuedlf.com/droit-administratif/vivre-ensemble-en-securite-comment-ameliorer-la-confiance-entre-les-forces-de-securite-interieure-et-la-population/>
- Kabengele Kalonji, E., Nzampungu Imbole, J., & Ngabu Mvudi, E. (2026). *Étude de référence (baseline) du projet PBF Kwamouth-Maluku : Renforcement participatif de la prévention et la gestion des conflits pour une cohésion sociale accrue*. ONU-Habitat; FAO; OIM; BCNUDH; PBF.
- Kienge-Kienge Intudi, R., et al. (2023). *Étude d'impact et de perceptions de la réforme de la PNC par les policiers (Ituri, Équateur et Kasai) : Rapport final*. DCAF.
- Lemert, E. M. (1967). *Human deviance, social problems, and social control*. Prentice-Hall.
- Lund, C. (2006). Twilight institutions: Public authority and local politics in Africa. *Development and Change*, 37(4), 685–705. <https://doi.org/10.1111/j.1467-7660.2006.00497.x>
- Mead, G. H. (1934). *Mind, self, and society*. University of Chicago Press.
- Merton, R. K. (1948). The self-fulfilling prophecy. *The Antioch Review*, 8(2), 193–210. <https://doi.org/10.2307/4609267>
- Oxfam. (2015). *L'insécurité sécurisée : Les atteintes aux droits humains commises contre des civils dans l'est de la RDC perdurent alors que l'État intensifie son contrôle* (Document d'information n° 202). <https://www.oxfam.org/fr/publications/linsecurite-securisee>
- Pepinsky, H. E., & Quinney, R. (Eds.). (1991). *Criminology as peacemaking*. Indiana University Press.

- Programme des Nations Unies pour le développement. (1994). *Rapport mondial sur le développement humain 1994*. Economica.
<https://hdr.undp.org/system/files/documents/hdr1994frcompletestats.pdf>
- Rothchild, D., & Chazan, N. (Eds.). (1988). *The precarious balance: State and society in Africa*. Westview Press. <https://doi.org/10.1017/S0022278X00010533>
- Tull, D. M. (2005). *The reconfiguration of political order in Africa: A case study of North Kivu (DR Congo)*. Institut für Afrika-Kunde.
- Veit, A. (2010). *Intervention as indirect rule: Civil war and statebuilding in the Democratic Republic of Congo*. Campus Verlag.
- Verweijen, J. (2013). Military business and the business of the military in the Kivus. *Review of African Political Economy*, 40(135), 67–82. <https://doi.org/10.1080/03056244.2012.761602>
- Vlassenroot, K., & Raeymaekers, T. (Eds.). (2004). *Conflict and social transformation in eastern DR Congo*. Academia Press.
- Zartman, I. W. (Ed.). (1995). *Collapsed states: The disintegration and restoration of legitimate authority*. Lynne Rienner Publishers. <https://doi.org/10.1515/9781685853907>